



# RENTREE SCOLAIRE 2019

## CONDITIONS ET PROCEDURES DE PREMIERE INSCRIPTION

### ADMISSION EN MATERNELLE

Pour être admis en **PS** (petite section), **MS** (moyenne section) et **GS** (grande section), les élèves doivent avoir atteint au **31 décembre 2019** respectivement l'âge de **3 ans, 4 ans, 5 ans** et avoir acquis la propreté (le port de la couche n'est pas envisageable).

### ADMISSION DU CP A LA TERMINALE

L'admission des nouveaux élèves est soumise à la réussite à un **test de niveau** (du CE1 à la Terminale).

Classes	Matières au test
CE1 à 6ème	Français et mathématiques
5ème à 2nde	Français, mathématiques, sciences physiques, SVT, anglais
1ère	Français, mathématiques, SVT, Sciences physiques, anglais
Tle	Mathématiques, Sciences physiques, SVT, SES, anglais

### ATTENTION

- 1. L'admission est fonction du nombre de places disponibles par niveau.*
- 2. L'admission en 1ère ou Tle n'est possible que pour les élèves ayant suivi un programme français ou bac international.*

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

La validation du dossier de l'inscription d'un élève est donc conditionnée par :

#### ETAPE 1 : CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les pièces exigées pour la constitution et l'étude du dossier scolaire de votre enfant sont les suivantes :

- Une photocopie des bulletins trimestriels ou semestriels de l'année précédente pour les élèves du secondaire et du livret scolaire pour les élèves du primaire
- Un Certificat de scolarité
- 2 photos d'identité récentes du même tirage
- Une photocopie de l'extrait ou de l'Acte de Naissance

- Un Certificat médical datant de moins de trois mois et attestant que l'élève est apte à vivre en collectivité, une photocopie du carnet de santé ou de vaccination, à défaut un certificat de vaccination.
- Une délégation d'autorité parentale pour les enfants qui ne vivent pas avec les parents

**Remarque :**

- L'élève de 1<sup>ère</sup> ou terminale devra fournir une photocopie du relevé des notes des épreuves d'examen du baccalauréat (anticipées ou terminales en cas de redoublement).

**ATTENTION : tout dossier incomplet et/ou mal rempli sera rejeté.**

**ETAPE 2 : PAIEMENT DES FRAIS DE PREMIERE INSCRIPTION**

Les frais de première inscription sont de **80 000F pour le primaire, et de 100 000 F pour toutes les autres classes**. Ces frais ne sont pas déductibles de la scolarité et ne sont pas remboursables en cas de désistement ou d'échec aux tests.

**ETAPE 3 : LA REUSSITE AU TEST D'ENTREE POUR LE NIVEAU DEMANDE**

Les dates arrêtées pour les tests d'entrée 2019 sont :

**Session 1** : 24 et 25 juin

**Session 2** : 19 et 20 août

Le planning des tests sera disponible au secrétariat à compter du 2 mai 2019.

**HORAIRE** : Le secrétariat reste ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00.

**NB : La présence effective d'au moins un des parents ou tuteur pour le dépôt du dossier est vivement recommandée.**